

CONCLUSIONS MOTIVÉES RELATIVES A LA DEMANDE D AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Commune Ribeyret
Hautes-Alpes

Enquête publique unique relative aux demandes de permis de construire et autorisation de défrichement pour la construction d'un parc solaire photovoltaïque sur la commune de Ribeyret

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

M. Marc NICOLAS - Les Gicons - Saint-Disdier - 05250 LE DEVOLUY

Tél : 06 80 23 05 74

Mail : nicolasmarc@wanadoo.fr

Ouverture de l'enquête en mairie

du 4 septembre au vendredi 5 octobre 2018 inclus

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

Considérations sur le déroulement de l'enquête.

Le public a été régulièrement informé

- Recevoir le public en mairie Ribeyret :

- le mardi 4 septembre de 13 h 30 à 16 h 30
- le mardi 11 septembre de 13 h 30 à 16 h 30
- le samedi 22 septembre de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 5 octobre de 13 h 30 à 16 h 30

Affichage

L'affichage de l'arrêté de mise à l'enquête a été effectué comme prescrit dans les délais et aux emplacements réservés à cet effet dans la commune :

L'avis d'enquête a en outre été imprimé sur affiche (format A0) et affiché sur panneau d'affichage qui jouxte la porte de la mairie et sur le site concerné.

Cet affichage a fait l'objet d'un constat d'huissier diligenté par ENGIE GREEN

Voie de presse

Avis publié dans le Dauphiné Libéré, le 6 septembre 2018

Avis publié dans Alpes et Midi, le 6 septembre 2018

* Une adresse mail a été mise à la disposition du public pendant la durée de l'enquête :

pref-parcsolaire-ribeyret@hautes-alpes.gouv.fr

Les documents mis à l'enquête étaient accessibles sur le site: www.hautes-alpes.gouv.fr

* Dans les locaux de la mairie Ribeyret, un ordinateur était accessible pour la consultation des documents en ligne.

Conclusions

Dans notre rapport, nous avons décrit la mission qui nous était confiée, les objectifs de l'enquête, la constitution du dossier, la publicité et le déroulement de l'enquête.

Le registre comporte 27 observations, 4 courriers sont annexés au registre et 3 courriels. 25 observations, 3 courriers et 3 courriels plébiscitent le projet et l'action de la municipalité de Ribeyret et font état des difficultés financières auxquelles la commune est confrontée. 2 observations sont critiques quant à l'impact environnemental du projet. 1 courrier pose la question du type d'intervention retenu par l'ONF dans le cadre des mesures compensatoires notamment sur la commune de Ribeyret.

Dans le cadre de l'enquête publique unique relative aux demandes de permis de construire et autorisation de défrichement pour la construction d'un parc solaire photovoltaïque sur la commune de Ribeyret, nous avons pris une connaissance complète, précise, détaillée de l'intégralité du dossier mis à l'enquête.

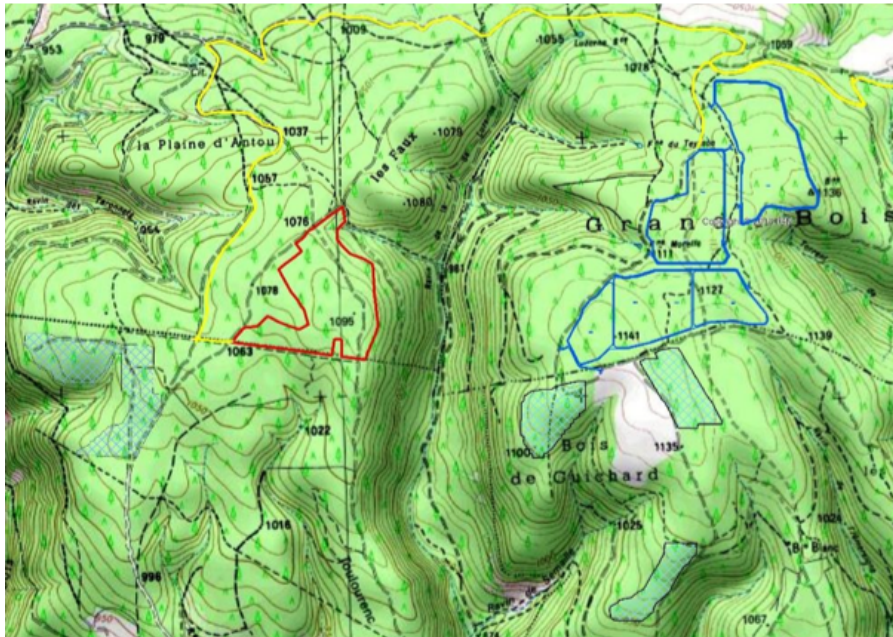
Le dossier mis à l'enquête pêche par sa présentation. Les documents mis à l'enquête sont peu lisibles. Le dossier est imprimé dans un format trop réduit qui nuit à la lisibilité du texte et des illustrations. La majorité des personnes qui se sont rendues aux permanences s'en sont remises à mes explications.

La localisation du projet :

Le porteur de projet a déjà réalisé un parc solaire photovoltaïque sur les communes de Sorbiers (11ha), de Montjay (14,5 ha).

Un projet est assez avancé sur la commune de l'Épine pour une surface d'environ 63,15 ha. Ces projets et réalisations occupent des terrains qui sont majoritairement occupés par des bois de pins sylvestres et par quelques secteurs semi-ouverts avec des arbustes).

Localisation des différents projets sur un extrait de carte.



Légende :

-  Projet de Ribeyret :
Emprise cloturée
-  Projet de L'Épine
(PC en instruction) :
Emprise cloturée
-  Accès au site
-  Projet de Sorbiers
En exploitation : 11 ha
-  Projet de Montjay
En exploitation : 14,5 ha

L'existence de parcs photovoltaïques situés à proximité du site de Ribeyret est présentée par le porteur de projet, comme une des raisons du choix du site sans prendre en compte les effets cumulés sur l'environnement ni une notion globale d'aménagement de l'espace.

Une étude globale du secteur aurait pu être réalisée ainsi qu'un travail préalable sur le foncier. Le parc photovoltaïque des communes de Sorbiers et de Monjay suit strictement les emprises cadastrales des terrains concernés

Une approche intercommunale dans un souci de cohérence était nécessaire. Une structure intercommunale spécifique à ce projet, type syndicat mixte, aurait pu être abordée. La démarche utilisée repose sur des opportunités foncières traitées sans approche d'ensemble. On peut s'interroger pourquoi les nombreux échanges entre le porteur de projet et les différents services forestiers dont l'ONF pour les projets qui concernent les communes de Ribeyret et de l'Épine n'ont pas permis de mettre en place un projet plus global.

Il manque un travail d'animation de projet qui aurait pu être confié à une agence de développement ou aux services du parc des Baronnies.

La question du raccordement du par solaire au poste source de Trescléoux est particulièrement surprenante. Elle dénote une concertation inexistante ou insuffisante avec ENEDIS qui constitue un des acteurs d'un tel projet.

Dans les mesures compensatoires forestières portées par l'ONF, le type de mesures prévu sur Ribeyret comporte notamment la plantation de 12,5 ha de pins noirs d'Autriche. Ce paraît étonnant, cette essence n'était plus utilisée dans le Buëch au vu des performances des plantations (croissance très faible, essence sensible à l'incendie, produits forestiers d'un intérêt limité) qui ont été réalisées avec cette essence, dans les années 1970 à 1990, sur les communes de l'Épine, Montclus, Riberet.

Il manque à cette enquête publique, une présentation claire de la partie financière d'un tel projet.

Lors de la visite en mairie, lors de la première permanence, le mardi 4 septembre 2018, le représentant du porteur de projet, Monsieur Laurent PARA, sur cette question nous a indiqué que :

Solaire direct a été racheté par ENGIE GREEN qui regroupe depuis le 1er janvier 2018 les activités de Solairedirect (développement et exploitation France), Futures Energies, MAÏA Eolis et La Compagnie du Vent.

ENGIE GREEN est maître d'ouvrage, à ce titre le groupe effectue toute l'ingénierie du projet, jusqu'à l'obtention des différentes autorisations administratives.

Ensuite une société spécifique au projet est créée, en l'occurrence : Solaire Ribeyret. Elle se compose selon les dires de Monsieur Laurent PARA, de banques, des fonds de pensions hollandais, américains, ...)

L'investissement est estimé à 8 M€

Le retour financier pour les investisseurs est de 5 à 6 %

Il s'agit des travaux d'aménagement du site ainsi que les installations photovoltaïques et le raccordement au poste source de Trescléoux.

La puissance du parc photovoltaïque est de 9,2 Mwh. L'électricité qui devrait être produite par le parc solaire de Ribeyret ne peut être commercialisée qu'auprès de groupes privés...

Par une promesse synallagmatique de bail emphytéotique sous conditions suspensives de convention de mise à disposition temporaire à Ribeyret « La plaine d'Antou » entre la commune de Ribeyret et SolaireParc05100 et Solairedirect.

Il s'agit d'un acte sous seing privé (cet acte n'est pas opposable aux tiers – Il aurait été souhaitable que cette promesse soit établie par un officier ministériel) signé le 29 janvier 2015. Dans cet acte il est notamment défini le montant du canon emphytéotique. Soit pour la commune de Ribeyret : 2 500,00€ / ha/an.

La surface du projet est de 15,2 ha, le montant annuel du canon emphytéotique est de : 38 000,00€.

Suite à notre demande, le 18 octobre 2018, le représentant du porteur de projet nous a indiqué : « Sur la base d'un tarif de rachat de 50€/MWh et d'une puissance installée prévisionnelle de 8,3 MWh soit une production d'environ 12800 MWh, le chiffre d'affaires annuel serait de 640.000 € ».

La communauté de commune, le département perçoivent de la fiscalité liée au projet. Conformément aux dispositions de l'article 1519 F du code général des impôts (CGI), les centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque ou hydraulique sont soumises à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Dans d'autres projets et réalisation de parcs solaires photovoltaïques sur le département, avec d'autres porteurs de projet, le montant du calcul du canon emphytéotique est différent. Le prix reporté à l'hectare est plus élevé (cas du parc solaire d'Aspres-sur-Buëch).

Une information sur les aspects financiers aurait pu être réalisée à partir du fonctionnement et des résultats de parcs solaires photovoltaïques existants que le groupe Solaire Direct à présent ENGIE a déjà réalisé sur la région

Dans le cas précis de Ribeyret, une expertise comptable de ce projet, aurait été souhaitable, car en l'état le retour financier pour la commune de Ribeyret paraît réduit.

Un tel projet ne repose que sur un montage financier et cela constitue sa motivation première. Le représentant du porteur de projet indique : « En l'occurrence, il n'est pas prévu que les collectivités locales investissent dans Solaire Ribeyret ».

Une présentation claire de la partie financière d'un tel projet aurait dû figurer dans les documents mis à l'enquête.

Le dossier mis à l'enquête ne comporte aucune indication, pour ce qui a trait au type de matériel qui sera installé sur le site. Certains matériels ont montré une sensibilité plus ou moins importante aux problèmes de rendement ou de sécurité (incendie).

Une information sur cet aspect aurait pu figurer dans les documents mis à l'enquête.

Cependant sur la base des documents mis à l'enquête, mais qui sont selon nous sont insuffisants, pour apprécier ce type de projet, mais qui correspondent aux textes en vigueur, pour apprécier la demande de défrichement, dans le contexte ou il est demandé, nous émettons un AVIS FAVORABLE pour satisfaire et répondre aux efforts fournis par la municipalité de Ribeyret avec les recommandations suivantes :

1/ Il paraît souhaitable que les élus puissent bénéficier d'un conseil extérieur (agence de développement, technicien du parc des Baronnies, etc.) pour une meilleure maîtrise des projets qui sont en cours (Ribeyret et l'Épine).

2/ Il paraît souhaitable que l'ONF reconsidère en concertation avec les élus, les mesures compensatoires forestières notamment sur la commune de Ribeyret.

Fait à Gap le 26 octobre 2018

Le Commissaire Enquêteur

Marc NICOLAS

